



Problème garantie constructeur

Par **Asterawyn**, le **16/07/2013** à **13:28**

Bonsoir, voilà, j'ai acheté il y a un an et deux mois un casque audio pour mon ordinateur. Seulement voilà, aujourd'hui sans aucune raison, une des oreillettes ne fonctionne plus. Je l'ai donc rapporté au vendeur et (chose normale) il m'a dit qu'il n'était plus garanti vu que sur leur site la garantie constructeur est d'un an. MAIS j'ai vu le même casque sur un autre site avec 2 ans de garantie constructeur ainsi que sur le site du constructeur il est dit qu'en Europe, tous les produits sont garantis 2 ans. Que puis-je faire ? Rien ? Ou ce sont les 2 ans qui priment ? Autre petit soucis, j'ai acheté un casque chez le premier vendeur puisqu'il m'a affirmé ne rien pouvoir faire pour le premier casque. Là je suppose que j'y suis de ma poche et que je peux rien y faire mais je pose quand même la question, on ne sait jamais ? Cet achat s'est produit le 15 Juillet 2013.